

Évaluation

- Contrôles des connaissances : évaluation par module (épreuves écrites, orales, pratiques simulées).
- Evaluations des compétences en milieu professionnel
- Diplomation : présentation au jury de certification

Informations diverses

Lieux de la formation :

- IFAP DIEF - CHU Angers (Bâtiment D7 et H4) - accessible aux personnes en situation de handicap.

Poursuite d'étude :

- L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différents lieux :
 - Hôpitaux, cliniques : Maternité, pédiatrie, néonatalogie, chirurgie infantile et tous services recevant les enfants jusqu'à 16 ou 18 ans, pédopsychiatrie.
 - En milieu extra-hospitalier : Structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, structures accueillant des enfants en situation de handicap (IME, IMP...)
 - Structures d'aide sociale à l'enfance (ASE)
 - Services de protection maternelle infantile (PMI)
- Des besoins importants : Les auxiliaires de puériculture sont particulièrement attendus au sein des crèches et des haltes garderies ou des services pédiatriques...D'autres secteurs en développement deviennent porteurs : soins à domicile, services de néonatalogie (accueil et soins des bébés prématurés), ou encore des structures médico éducatives (prise en charge des enfants présentant des troubles du spectre autistique)
- Des évolutions de carrière sont possibles : avec une formation complémentaire, l'auxiliaire de puériculture peut accéder aux métiers suivants : aide - soignant, assistant médical, assistant de régulation médicale, accompagnant éducatif et social. Après quelques années d'expérience, il peut envisager de devenir éducateur de jeunes enfants, infirmier. Il peut aussi évoluer vers des postes de référent technique ou d'encadrement en micro-crèche.

Accès / restauration / hébergement :

Se référer au site internet : <https://www.chu-angers.fr/enseignement/enseignementparamedical-dief/>

Tarif formation :

(Tarif en vigueur à titre indicatif, pour 2026) - cursus complet

- Formation Auxiliaire de puéricultures : **8 807,00 €**
- Formation aux GSU : **225,00 €**
- Prise en charge partielle ou totale par la Région Pays de la Loire, sous conditions

Cursus non complet - tarification par module.

Cette action de formation répond aux exigences du référentiel Qualiopi

Les organismes de formation du CHU d'Angers sont certifiés QUALIOPi



CHU ANGERS
INSTITUT DE FORMATION AUXILIAIRE DE
PUERICULTURE - IFAP
4 rue Larrey
49 033 ANGERS Cedex 9

Secrétariat :
Tél : 02.41.35.39.26
Mail : ifap@chu-angers.fr

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez intégrer notre formation, vous pouvez nous contacter à l'adresse : DIEF-Referent-Handicap@chu-angers.fr

FORMATION

Auxiliaire de Puériculture



DÉPARTEMENT DES INSTITUTS
ET ÉCOLES DE FORMATION
CHU ANGERS

Direction de la communication - CHU Angers - © Catherine Jouannet - 2023. Imprimé par nos soins.



Formation Auxiliaire de puériculture

Former des professionnels du domaine sanitaire et social réflexifs, autonomes, responsables et compétents pour accompagner les enfants, que ce soit en crèche, en maternité, en service hospitalier, à domicile ...

RENTREE 2026

Fin août 2026 - date à préciser

Dates inscriptions : du 03 au 10 mars 2026
Oraux jury de sélection : de début avril à début juin 2026
Publication des résultats d'admission le 12 juin 2026

INSTITUT DE FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Dernière mise à jour : Janvier 2026

Déroulement de la formation



Répertoire national des certifications
professionnelles (RNCP) : 40743

- La formation se compose de 5 blocs de compétences, d'accompagnement pédagogique individualisé (35h) et de suivi pédagogique.
 - Le parcours de stage de découpe de la façon suivante :
 - 3 stages de 5 semaines
 - 1 stage de 7 semaines en fin de formation
- Avec au moins :
- 1 période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique
 - 1 expérience de travail de nuit
 - 1 expérience de travail le week-end



Conditions d'inscription

Prérequis

- Pas de diplôme obligatoire,
- Etre âgé de minimum 17 ans à l'entrée en formation,
- Etre à jour des vaccinations obligatoires à l'exercice du métier,
- Déposer un dossier complet,

Modalités et délai d'accès : Selon calendrier

Selon l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture :

Sélection sur :

- Dossier**
- Entretien oral**

Destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

Dispense / Equivalence / passerelle

- Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service, sous certaines conditions
- Sous réserve d'être admis à suivre la formation, des allègements et dispenses de formation sont prévus pour les personnes titulaires de l'un des diplômes énumérés à l'annexe VII : Equivalences de compétences et allègements de formation (arrêté du 10 juin 2021)

Les informations sur les modalités d'admission et le nombre de places à l'IFAP sont disponibles sur le site du CHU

Durée

11 mois de fin août à fin juillet

Les études sont à temps plein avec des enseignements théoriques, pratiques et cliniques d'une durée de 44 semaines soit 1540 heures dont :

- 770 heures d'enseignement théorique,
- 770 heures d'enseignement clinique (stages),

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de

- Dispenser des activités d'éveil et d'éducation,
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, des actes spécifiques de l'infirmier(e) puériculteur/trice et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies:

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale,
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences,
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Nos intervenants

- Une équipe de formateurs permanents,
- Des professionnels vacataires expérimentés du secteur hospitalier ou extrahospitalier, public, associatif ou privé : auxiliaires de puériculture, pédiatres, puériculteurs / trices, psychologues, kinésithérapeutes, psychomotriciens / ciennes, éducateurs / trices de jeunes enfants, responsables d'FA IF

Méthodes et moyens pédagogiques

- Une démarche pédagogique fondée sur des valeurs :
 - Humaines : Bientraitance, respect, équité, solidarité
 - Professionnelles : Interprofessionalité, engagement, réflexivité, autonomie, compétence, responsabilité, rigueur
- L'institut dispose de modalités pédagogiques variées pour favoriser l'apprentissage de cette formation :
 - Cours magistraux
 - TP
 - TD
 - Travaux de groupe
 - Séquences pédagogiques réalisées en co-animation, avec des intervenants dont l'expérience est complémentaire
 - Travail personnel guidé, considéré comme un dispositif d'aide à la réussite
 - Tables rondes
 - Plateforme numérique
 - Nombreuses ressources documentaires au CRP

Capacité / quota

- Agrément : 10 places

